



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= **VOTANTS : 57**

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Vente de terrains communautaires à la commune de XAMBES

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
HENRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Vente de terrains communautaires à la commune de XAMBES

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de XAMBES a formulé le souhait d'acquérir les parcelles cadastrées B539 et ZB203 appartenant à la communauté de communes (surface totale = 4 442m²) pour l'euro symbolique.

Ces terrains ombragés, situés de part et d'autre d'un ruisseau, présentent un intérêt pour l'équipe municipale et la population de XAMBES. La commune pourrait y apporter des aménagements en installant par exemple des tables de pique-nique.

Le site permettrait alors une pause agréable dans un environnement patrimonial et bucolique.

A noter que la commune entretient déjà ce terrain depuis plusieurs années.

Les aménagements réalisés sur la parcelle B539 pour l'évacuation des eaux pluviales ne devront pas être modifiés.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que ces terrains avaient été achetés par la communauté de communes dans le cadre de la création d'un lotissement avec l'OPH de l'Angoumois via un bail emphytéotique, lotissement appelé communément « Clos Mondésir ».

Ces parcelles touchent le terrain de l'un des logements, en l'occurrence celui aménagé dans l'ancien Presbytère, et ne font pas partie du bail emphytéotique.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau en date du 03 mai 2021 a émis un avis favorable pour la vente des 2 parcelles pour l'euro symbolique au profit de la commune de XAMBES.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***DE VENDRE les parcelles cadastrées B539 et ZB203 pour l'euro symbolique au profit de la commune de XAMBES ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte découlant de cette décision.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

